

Bulletin municipal 2020

Mairie d'OUZOUS

Chemin du Pibeste

65400 OUZOUS

Tel : 05-62-97-55-29

mairie.ouzous@wanadoo.fr

Permanence Secrétariat :

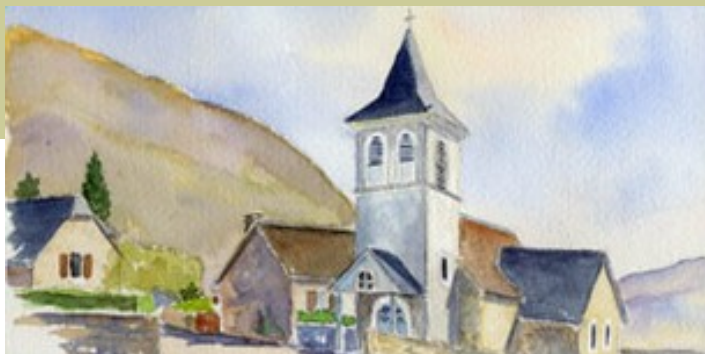
Mercredi de 14h à 17h

Permanence du maire :

Le mercredi de 14h à 17h

Site internet: www.ouzous.fr

Commune d'OUZOUS



Le Mot du Maire

L'année 2020 si particulière s'achève et j'espère que l'année 2021 nous permettra de reprendre une vie sociale normale.

Nous ne sommes pas sorti de cette pandémie mais l'arrivée du vaccin peut nous laisser espérer des jours meilleurs.

Je veux rendre hommage à notre ami et serviteur Jean-Marie CAZAJOUS qui nous a quitté en ce début d'année, il a été pendant de nombreuses années conseiller municipal et 1er adjoint de la commune.

Pour ce qui concerne la commune :

Je vous remercie de la confiance que vous avez accordée pour une grande majorité d'entre vous à l'équipe municipale que vous avez choisi en ce début d'année.

La nouvelle équipe municipale est en place et les projets sont en cours de réalisation : l'Achèvement du Parking du Pibeste et la Restauration du Pont du Bagnestou .

Pour le Pont du Bagnestou, j'attire l'attention de tous sur le fait de respecter la limitation de tonnage.

Il en va de la sécurité de tous et une des causes principales de sa dégradation est qu'il a supporté de lourdes charges pendant de nombreuses années sans que sa réalisation datant de 1895 l'est prévu.

Le travaux de sécurisation de celui-ci vont débuter en ce début d'année 2021.

Vous trouverez dans ce bulletin un certain nombre d'information sur la gestion communale et les services publics à votre disposition.

Au nom du conseil Municipal, je vous adresse mes meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette nouvelle 2021.en espérant qu'elle soit le signe de notre liberté retrouvée.

Prenez soin de vous

Le Maire

Dominique GOSSET

Un conseil municipal renouvelé



GOSSET Dominique



ARMARY Louis



BORDES Claude



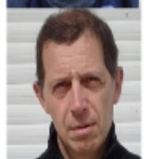
BORDES-GAY Sandrine



DAUMAS Denis



FINALDI Patricia



GELE Jean Pierre



GRECHEZ Annick



LURO Maryline



RIMAUD Gilles



VIGNES Francis

Le premier tour des élections municipales, au mois de mars, malgré le COVID19, a pourvu notre commune d'un nouveau conseil municipal. Même s'il n'y avait qu'une seule liste, avec une participation de près de 80 % des électeurs inscrits et des élus rassemblant entre 77 % et 90 % des suffrages, la légitimité de cette nouvelle équipe ne fait aucun doute. Avec 4 nouveaux élus sur les 11 qui constituent le conseil, c'est une nouvelle équipe qui s'est mise en place et une nouvelle dynamique pour notre village.

Dominique Gosset a été réélu comme maire, Louis Armary et Denis Daumas sont ses adjoints. Le travail en équipe étant une des orientations revendiquées par la liste, la mise en place de commissions de travail et le choix des représentants de la commune dans les diverses structures intercommunales ont été et resteront décisifs dans le fonctionnement de notre collectivité.

Les commissions municipales sont au nombre de 4 et l'ordre dans lequel elles sont présentées n'est pas hiérarchique :

Commission finances : animée par Dominique Gosset, elle est composée de Louis Armary et Denis Daumas. Elle est chargée de préparer le budget de la commune et de travailler sur l'incidence financière des initiatives débattues en conseil.

Commission travaux et urbanisme : animée par Louis Armary, elle est composée de Annick Grechez, Francis Vignes et Denis Daumas. Elle présente au conseil municipal une synthèse des diverses solutions ou expertises concernant les grands travaux, une synthèse des réponses aux appels d'offre lancés, et donne son avis au maire, à qui appartient légalement la décision, sur les permis de construire déposés.

Commission Communication : animée par Denis Daumas, elle est composée de Dominique Gosset, Patricia Finaldi et Jean Pierre Gelé. Elle a à sa charge de faire circuler l'information, dans les deux sens, entre les citoyens de la commune et le conseil municipal par le moyen de circulaires, mails, bulletin, du site et des permanences assurées par la mairie. Le site de la commune que nous vous invitons à consulter : www.ouzous.fr, a bien entendu une vocation plus large à destination des visiteurs.

Commission animation : animée par Gilles Rimaud, elle est composée de Sandrine Bordes-Gay, Annick Grechez, Louis Armary et souhaite s'élargir à des volontaires non élus (Martine Lalonde s'est déjà proposée) pour mettre sur pied les initiatives conviviales indispensables pour rassembler le village et faire vivre les espaces qui ont été créés à cet effet. Malheureusement les contraintes liées à l'épidémie qui nous frappe actuellement nous ont déjà obligé à renoncer à des projets pourtant déjà bien élaborés.

En ce qui concerne les instances intercommunales :

- Communauté de Communes : notre délégué est Dominique Gosset, suppléante Maryline Luro.
- Syndicat Départemental électricité (SDE) : Louis Armary suppléante Sandrine Bordes-Gay
- Syndicat pastoral de l'extrême de Salles : Claude Bordes, Jean-Pierre Gelé
- SIVU du Pibeste-Aoulet : Francis Vignes et Annick Grechez

La permanence ouverte à la mairie le mercredi de 14h à 18h est faite pour permettre à chacun de s'informer et d'échanger, aussi bien sur des questions personnelles que sur des sujets concernant la commune et les structures plus larges auxquelles nous participons. N'hésitez pas à vous en servir. Nous sommes persuadés que les idées et projets pour la commune ne manquent pas dans notre village, les partager ne peut que nous enrichir.

LE PARKING DU PIBESTE



DEPENSES	HT
FINANCEMENT TRAVAUX PONT	
COUT DES TRAVAUX HT	139 295
SUBVENTIONS	
DETR 2020	-67 000
FAR 2020	-24 000
AUTOFINANCEMENT PAR EMPRUNT	48 295

Le projet était déjà bien avancé lorsque la nouvelle municipalité s'est mise en place : le plan avait été adopté, les subventions trouvées (la Région ayant mis une condition, que les bois utilisés soient des bois locaux résistant aux intempéries), les entreprises qui avaient concouru aux appels d'offre départagées, les contrats signés et le chantier aurait dû démarrer s'il n'y avait pas eu le premier confinement lié au COVID19.

L'entreprise ORTEU a commencé les travaux en mai pour le premier lot, et le parking n'a pu être ouvert que tardivement, en juillet, occasionnant un stationnement souvent gênant les week-end de beau temps et lorsque la saison touristique a démarré. Il n'y avait pas d'alternative compte tenu du contexte. Outre quelques défauts de réalisation, l'été très chaud et sec n'a pas été favorable à l'engazonnement que nous avons dû reprendre cet automne. Le résultat ne correspond toujours pas à ce qui était attendu, il y a encore à ce jour des retouches à faire et quelques aménagements pour éviter que d'énormes semi-remorques ne dégradent les parties herbées par de profondes ornières, comme cela s'est produit avec un transporteur espagnol ce mois d'octobre.

Par ailleurs, l'entreprise qui devait assurer la 2ème tranche, à savoir la mise en place d'arbres pour une ombre future, de plantes d'ornement et d'une aire de pique-nique a démissionné en mai. Il a fallu tout reprendre et cette 2ème tranche, menée par l'entreprise SANGUINET, doit se terminer cet automne. Le SIVU du Pibeste-Aoulhet se chargera de mettre en place les panneaux d'informations qui manquent encore aujourd'hui.

Ultérieurement, lorsque la communauté de communes aura avancé dans l'organisation de la collecte des déchets, il est possible que seront mis en place en bordure du parking des bacs enterrés pour le tri et le verre.

Compte tenu des subventions accordées par la région, le département, cette réalisation laissera 48 295 € à la charge de la commune, soit environ 30 % de la facture.

Le départ pour le Pibeste depuis OUZOUS et pour les autres randonnées qui attirent beaucoup de monde dans notre village méritait mieux que le terrain vague qui faisait office de parking.

Nous remercions le SIVU du Pibeste qui nous a soutenu et aidé dans ce projet d'aménagement de la Porte d'entrée de la Réserve Naturelle du Pibeste

Reste encore en suspens le projet d'organiser un point d'informations et de restauration légère sur le parvis de la salle des fêtes lors des journées de grande affluence sur nos chemins et pour des rencontres conviviales entre nous.



La traversée de notre village s'effectue à 30 km à l'heure, malheureusement cette règle est peu appliquée. Le conseil municipal oriente donc sa réflexion sur des solutions qui permettraient de limiter la vitesse des automobilistes sans créer trop de contraintes. En effet, chaque solution amène avec elle son lot d'inconvénients, pour vous en citer quelques-unes nous avons pensé : aux dos d'âne ou autres ralentisseurs, aux feux pédagogiques, à la signalisation de toutes les priorités à droite. Les chicanes ont été vite abandonnées car la route est trop étroite. Vos remarques et suggestions seront les bienvenues !

Par ailleurs il serait nécessaire d'envisager une zone de croisement sur le chemin du Bagnestou pour rendre la circulation plus fluide.

Nous allons donc nous rapprocher d'un expert dont les avis et les arguments nous orienteront vers des solutions qui nous l'espérons seront les plus satisfaisantes pour tous. Encore une fois si vous avez des suggestions à nous faire : pas d'hésitations ! La mairie est ouverte le mercredi et l'adresse mail est toujours active, la boîte aux lettres est bien aussi.





Qu'en est-il réellement de cette limite à 10 tonnes sur le pont du Bagnestou ? La question étant posée, il était devenu nécessaire d'avoir un point de vue expert. Bien nous en a pris : la conclusion des experts a révélé que le pont était endommagé avec une dangerosité juste inférieure à celle qui aurait imposé sa fermeture immédiate : une fissure traverse la voûte au dessus de la rivière, le mur de la partie bâtie rive droite est déformé des pierres sont disjointes et il y a un début d'affouillement du pilier aval rive droite.

A l'évidence, ce pont qui date de la deuxième moitié du XIXème siècle avait été bâti pour durer, mais avec les normes de l'époque : les attelages roulaient lentement et avec des charges ne dépassant pas quelques tonnes. Rien à voir avec les poids lourds qui passent aujourd'hui sur nos routes et qui, selon l'expertise, sont en grande partie responsables de la détérioration de l'ouvrage.

L'obligation et l'urgence pour la commune était donc de ne pas laisser ce pont dans l'état. Deux alternatives se présentaient : construire un nouveau pont permettant à des véhicules de plusieurs dizaines de tonnes de franchir le Bergons ou remettre en état le pont existant et laisser en place la limitation à 10 tonnes du poids total en charge autorisé pour son franchissement. Le problème est en particulier financier entre 300 et 400 milliers d'euros pour la première, entre 100 et 150 pour la seconde.

Encore fallait-il s'assurer que la seconde alternative est possible et pouvoir préciser les remèdes à apporter. Une seconde étude géotechnique a donc été commandée mais à cause des perturbations liées au COVID19 elle n'a pas pu s'effectuer avant septembre. Ses conclusions, que nous venons tout juste d'avoir nous indiquent que c'est possible et nous précisent les travaux à entreprendre. Comme par ailleurs nous avons sans attendre sollicité l'État et le département afin d'obtenir des subventions qui s'avèrent couvrir plus de la moitié du coût de l'opération, nous avons lancé la procédure pour démarrer ces travaux dans les meilleurs délais.

La circulation sera impossible sur le pont pendant toute la durée des travaux, il nous fallait trouver une solution pour désenclaver le hameau. Une entente a été possible avec la municipalité d'Ayzac-Ost pour que la piste qui relie Bagnestou et le haut d'Ayzac soit provisoirement ouverte à la circulation automobile, pendant les travaux. Un essai de passage de camions des pompiers a été effectué : il est possible mais difficile, quelques aménagements seront effectués pour l'améliorer. *Attention, il est à noter* que la piste sera fermée à la circulation (hormis pour la défense incendie) de façon définitive dès la fin des travaux.

Nous avons mis en place la maîtrise d'œuvre pour piloter l'opération ce qui nous a permis de lancer l'appel d'offre pour mettre en concurrence les entreprises qui souhaitent se charger des travaux. Le choix a été effectué début novembre. Reste alors à respecter les exigences de la loi sur l'eau, ainsi que les incidences du nouveau confinement ...

Le calendrier des travaux sera défini en ce début d'année avec le maître d'œuvre, les travaux démarreront très certainement en ce début d'année. Conscients de la perturbation que causeront les travaux et de la nécessité de s'organiser, nous préviendrons dès que possible les familles concernées.

La mise en sécurité du pont sera un soulagement pour tous et nous sommes confiants que chacun aura à cœur de la préserver.

Le Compte Administratif 2019

Fonctionnement	Budget Primitif	Réalisations
Dépenses	222 556 €	93 696,98 €
Recettes	117 555 €	118 080,50 €
Excédent 2018	105 001 €	105 001,09 €
Total		129 384,61 €
Investissement	Budget Primitif	Réalisations
Dépenses	202 144 €	36 312,81 €
Recettes	201 976 €	42 651,40 €
Excédent 2018	168 €	168,17 €
Total		6 506,76 €
Total Général		135 891,37 €

Dépenses Investissement

0 - Patrimoniales (041)	
00 - Financières	10 770,39
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 187,14
1391 - Subventions d'équipement	2 187,14
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 583,25
1641 - Emprunts en euros	8 583,25
000 - Non individualisées	25 542,42
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 646,00
203 - Frais d'études, recherche, développement	5 646,00
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 646,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 773,23
2151 - Réseaux de voirie	6 152,83
2152 - Installations de voirie	1 872,40
21531 - Réseaux d'adduction d'eau	5 748,00
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	6 123,19
231 - Immobilisations corporelles en cours	6 123,19
TOTAUX	36 312,81

Recettes Investissement

00 - Financières	27 373,50
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	168,17
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	16 255,00
10222 - FCTVA	8 520,00
10226 - Taxe d'aménagement	2 290,17
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	5 444,83
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	11 118,50
280412 - Subv. Public : Bâtiments, installations	2 528,09
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	8 590,41
000 - Non individualisées	15 277,90
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	15 277,90
138 - Autres subvent° invest. non transf.	15 277,90
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
TOTAUX	42 819,57

Dépenses et Recettes Fonctionnement Compte Administratif 2019

Dépenses Fonctionnement

60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 504,68
6061 - Fournitures non stockables	5 207,86
60623 - Alimentation	142,45
60632 - Fournitures de petit équipement	1 589,47
60633 - Fournitures de voirie	414,30
6064 - Fournitures administratives	150,60
61 - SERVICES EXTERIEURS	12 115,29
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	578,76
615231 - Entretien, réparations voiries	4 200,00
615232 - Entretien, réparations réseaux	811,00
61524 - Entretien bois et forêts	70,50
61558 - Entretien autres biens mobiliers	774,82
6161 - Multirisques	1 428,69
618 - Divers	4 251,52
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	16 967,83
621 - Personnel extérieur au service	13 360,00
622 - Rémunérations intermédiaires,	1 444,98
623 - Publicité, publicat°, relations publique	550,00
626 - Frais postaux et frais télécommunicat°	1 612,85
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMIL	1 255,11
64 - CHARGES DE PERSONNEL	5 637,82
6411 - Personnel titulaire	3 572,82
6450 - Charges sécurité sociale et prévoyance	2 065,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 756,79
6531 - Indemnités	8 930,16
6533 - Cotisations de retraite	1 291,00
6553 - Service d'incendie	4 774,95
6554 - Contribut° organismes de regroupem	8 295,92
6574 - Subv. fonct. Associat°,	800,00
65888 - Autres	2 664,76
66 - CHARGES FINANCIERES	8 535,96
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	8 535,96
68 - DOTATIONS AUX AMORTI ET PRO	11 118,50
681 - Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	11 118,50
70 - VENTES	
PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	3 805,00
701249 - Reversé redevance pollut°	3 805,00
TOTAUX	93 696,98

Recettes Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	105 001,09
70 - VENTES	
PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	22 768,67
7011 - Ventes d'eau	18 906,90
701241 - Redevance pollution domestique	3 652,77
70388 - Autres redevances et recettes	209,00
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	55 028,58
731 - Impôts locaux	43 760,00
73211 - Attribution de compensation	1 551,00
73223 - Fonds péréquation intercom	1 105,00
7381 - Taxes addition droits de mutation	8 612,58
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	35 863,02
7411 - Dotation forfaitaire	14 606,00
74121 - Dotation de solidarité rurale	13 375,00
74127 - Dotation nationale de péréquation	1 536,00
742 - Dot. aux élus locaux	3 030,00
744 - FCTVA	474,02
74834 - Etat - Compens. Exo taxes foncière	331,00
74835 - Etat - Compens. exo taxe habitat°	2 511,00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 851,22
752 - Revenus des immeubles	540,00
7588 - Autres produits de gestion courante	1 311,22
76 - PRODUITS FINANCIERS	272,24
7688 - Autres	272,24
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 296,77
777 - Quote-part subv invest transf cpte résul	2 187,14
7788 - Produits exceptionnels divers	109,63
TOTAUX	223 081,59

Budget 2020

Dépenses Fonctionnement

022 - Dépenses imprévues	
023 - Virement à la section d'investissement	9 394
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	10 000
6061 - Fournitures non stockables	6 500
60622 - Carburants	100
60623 - Alimentation	300
60632 - Fournitures de petit équipement	1 600
60633 - Fournitures de voirie	1 000
6064 - Fournitures administratives	500
61 - SERVICES EXTERIEURS	52 687
613 - Locations	500
615221 - Entretien, réparations bâtiments publics	5 000
615231 - Entretien, réparations voiries	25 000
615232 - Entretien, réparations réseaux	5 000
61524 - Entretien bois et forêts	1 600
61558 - Entretien autres biens mobiliers	1 600
6161 - Multirisques	1 700
618 - Divers	12 287
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	30 100
621 - Personnel extérieur au service	20 000
622 - Rémunérations intermédiaires, honoraires	3 000
623 - Publicité, publicat°, relations publique	2 500
626 - Frais postaux et frais télécommunicat°	2 600
6282 - Frais de gardiennage (églises, forêts, .	500
6288 - Autres services extérieurs	1 500
63 - IMPOTS, TAXES, VERSEMENTS ASSIMILES	1 670
633 - Impôts, taxes, versements (autre orga.)	70
635 - Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 600
64 - CHARGES DE PERSONNEL	6 400
6411 - Personnel titulaire	4 000
6450 - Charges sécurité sociale et prévoyance	2 200
6470 - Autres charges sociales	200
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 350
6531 - Indemnités	15 500
6533 - Cotisations de retraite	2 500
6535 - Formation	100
6553 - Service d'incendie	5 400
6554 - Contribut° organismes de regroupement	9 500
6558 - Autres contributions obligatoires	100
6574 - Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 500
65888 - Autres	2 750
66 - CHARGES FINANCIERES	8 860
66111 - Intérêts réglés à l'échéance	8 860
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PRO	12 269
681 - Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	12 269
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	4 550
701249 - Reversé redevance pollut° origine domest	4 550
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	1 400
739223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 400
TOTAUX	174 680

Recettes Fonctionnement

002 - Résultat de fonctionnement reporté	58 928
70 - VENTES PROD.FABR.,PREST.SERV.,MARCH	23 400
7011 - Ventes d'eau	19 000
701241 - Redevance pollution d'origine domestique	4 200
7032 - Stationnement et location voie publique	200
73 - REVERSEMENT SUR RECETTES	54 262
731 - Impôts locaux	44 462
73223 - Fonds péréquation ress. com. et intercom	1 200
7381 - Taxes additionnelles droits de mutation	8 600
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	34 500
7411 - Dotation forfaitaire	14 500
74121 - Dotation de solidarité rurale	13 000
74127 - Dotation nationale de péréquation	1 100
742 - Dot. aux élus locaux	3 000
744 - FCTVA	600
74834 - Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	300
74835 - Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	2 000
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	400
752 - Revenus des immeubles	400
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 190
777 - Quote-part subv invest transf cpte résul	2 190
7788 - Produits exceptionnels divers	1 000
TOTAUX	174 680

Dépenses Investissement

00 - Financières	11 140
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	2 190
1391 - Subventions d'équipement	2 190
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 950
1641 - Emprunts en euros	8 950
000 - Non individualisées	362 763
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 054
203 - Frais d'études, recherche, développement	9 054
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 054
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	58 833
212 - Agencements et aménagements de terrains	1 800
2152 - Installations de voirie	501
21538 - Autres réseaux	27 532
2156 - Matériel et outillage incendie, déf. civ	29 000
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	294 876
231 - Immobilisations corporelles en cours	294 876
TOTAUX	373 903

Recettes Investissement

00 - Financières	87 725
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	6 506
021 - Virement de la section de fonctionnement	9 394
10 - APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	75 456
10222 - FCTVA	3 000
10226 - Taxe d'aménagement	2 000
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	70 456
28 - AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	12 269
280412 - Subv. Public : Bâtiments, installations	2 528
281531 - Réseaux d'adduction d'eau	9 741
000 - Non individualisées	270 278
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	200 278
138 - Autres subvent° invest. non transf.	200 278
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	70 000
1641 - Emprunts en euros	70 000
TOTAUX	373 903

Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>



Nous vous invitons également à, consulter en amont de votre projet le CAUE qui propose de :

RÉFLÉCHIR A SON HABITAT

Besoin d'aide pour préciser votre projet ?

- Vous souhaitez construire, réhabiliter ou agrandir votre maison individuelle, un bâtiment artisanal, commercial ou agricole.
- Vous voulez aménager les abords d'un bâtiment.
- Vous vous interrogez sur les solutions à mettre en œuvre pour maîtriser vos consommations en eau et énergie.

Une permanence en Vallée des Gaves

Chaque mois un.e architecte du CAUE est à votre écoute pour tout projet situé en vallée des Gaves
lieu de rencontre :

Communauté de Communes de la vallée des Gaves 1 rue St Orens
65400 Argelès -Gazost

Sur rendez-vous : 05 62 97 55 18

Chaque deuxième mardi après-midi du mois

Ou bien

14 bd Claude Debussy, 65000 Tarbes



Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves est née, elle est issue de la fusion des 5 communautés de communes préexistantes sur le territoire (Cc de Gavarnie Gedre transformée en commune nouvelle, CC du Pays Toy, CC Vallée Saint Sa-

vin, CC du Val d'Azun et CC de la Vallée d'Argelès-Gazost) du SIVOM du Pays TOY, du Syndicat Mixte du Haut Lavedan et du SIRTOM.

Cette union a été rendue obligatoire par le loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale) nouvelle étape du processus de décentralisation,

Cette loi avait pour premier objectif de simplifier l'organisation des **collectivités territoriales** et leurs différentes compétences : la France compte 101 départements, 36 700 communes, 22 régions et 2 600 groupements intercommunaux. Soit, un empilement d'échelons d'administration, de compétences partagées et de financements croisés souvent illisibles pour le citoyen et nuisant à l'efficacité de l'action publique des territoires.

Après 3 années de fonctionnement, cette structure XXL voulue par le législateur et non pas par les différents acteurs du territoire éprouve de sérieuses difficultés à se structurer et surtout à se fédérer.

Ceci est d'autant plus compliqué que cette structure connaît une situation financière déficitaire qui a nécessité d'élaborer un pacte fiscal et financier avec les communes du territoire de la CCPVG.

Mais là encore, fallait-il que les communes en accepte les règles.

Le Conseil Municipal après délibéré favorablement à l'ensemble des décisions qui comportait une participation financière à verser à la CCPVG est revenu sur sa décision compte tenu que certaines communes à fort potentiel financier n'ont pas accepté ce pacte fiscal.

Cela laisse craindre une augmentation de la fiscalité qui n'est pas acceptable au vu du contexte.

La définition d'un projet intercommunal est le seul moyen à mon sens de retrouver de la cohésion entre les communes sur le territoire .

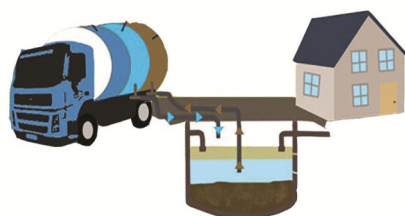
Encore faut-il qu'il soit initié et que les élus de la vallée s'en saisissent. Il en va pourtant de l'avenir de notre territoire.

Les principales compétences de la CCPVG:

- Développement économique et touristique
- Déchets Ménagers
- GEMAPI (Prévention des inondations)
- Scolaire , Périscolaire, Extrascolaire et RAM (relais Assistante Maternelle)
- Equipements sportifs : Complexe sportif Lau Folies (piscine), Gymnase de LUZ, Station du Val d'Azun, Le Parc de loisirs du Hautacam (avec la commune de Lourdes), Voie verte

Assainissement Non Collectif : Nouveau service Entretien

Pour un fonctionnement optimal et pérenne, votre système d'assainissement non collectif nécessite un entretien régulier. Le SPANC des Vallées des Gaves a mis en place un service entretien pour vous accompagner.

**SPANC - PLVG**

Pays de Lourdes et
des Vallées des Gaves
4, rue Michelet - 65100 LOURDES
Tél : 05 62 42 64 98 Fax : 05 62 42 63 59
contact@plvg.fr www.valleesdesgaves.com

Le SPANC du PLVG a mis en place un service d'entretien pour la vidange de votre fosse septique.

Vous pouvez retirer en mairie le bon de commande ou le télécharger sur le site du PLVG :

<http://www.valleesdesgaves.com/actus/Service-entretien-des-dispositifs-d-assainissement-non-collectif/145/0>

<http://www.valleesdesgaves.com/gp/Guide-de-l-usager/63>

Coordonnées du S.P.A.N.C:**PLVG****Service S.P.A.N.C.**

4, rue Michelet
65 100 LOURDES

Tél. : 05.62.42.64.98

spanc@plvg.fr



Salle Polyvalente



Elle est à la disposition gratuite du Comité des Fêtes, des écoles et des associations.

Les villageois par le biais d'une convention de mise à disposition peuvent louer la salle polyvalente pour leurs activités festives :

Tarif : Du 21 Mars au 22 septembre : 80 €

Du 23 septembre au 20 mars : 100€

Une caution de 100 € et une attestation d'assurance sont également demandées.

Les tables et chaises peuvent être prêtées, il est demandé d'en prendre soin et de les restituer rapidement .

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie.

Déneigement

La commune sollicite Monsieur CAPDEVIELLE Bernard, avec lequel la commune a passé une convention, afin de déneiger les rues secondaires du village en cas de besoin.

Nous remercions Monsieur CAPDEVIELLE d'accomplir ce travail pour notre confort à tous.

En cas de chute de neige importante, nous conseillons aux citoyens de stationner leur véhicule sur le parking du Pibeste car la départementale est déneigée par le Conseil Départemental.

Des sacs de sel sont à disposition au local déchets ménagers derrière la Mairie.



Interdiction Préfectorale du Brûlage de végétaux

Nous vous rappelons que le brûlage des végétaux **est strictement interdit** et ce durant toute l'année.

Quelles solutions ? : le compostage, le dépôt en déchetterie, le broyage

Nous remercions les citoyens qui ont modifiés leur pratique courante et ce pour le bien de tous.

En effet, chacun se doit de participer à notre bien être au niveau santé.

Contrairement à ce que pense certains, la pollution est présente sur nos massifs et le brûlage de végétaux participe activement à celle-ci.

Il suffit de regarder la vallée lorsque certains feux sont en cours pour s'apercevoir que la fumée stagne très longtemps.

Les plus fragiles d'entre nous connaissant de problèmes respiratoires sont très affectés par ces brûlages.

Pensez à eux et à nos enfants.

Seuls les agriculteurs sont autorisés à effectuer des écobuages sous réserve qu'ils en aient effectué la demande et obtenu l'autorisation.

Ils doivent également prévenir les pompiers et la mairie dès lors qu'ils envisagent d'effectuer ces brûlages.

Sont arrivés parmi nous :

Romane STRELEZKI

Tom MOURA

Il nous a quitté :

Jean-Marie CAZAJOUS



Renseignements Pratiques

- Sous Préfecture Argelès-Gazost Tel : 05.62.97.71.71
- Mairie Argelès-Gazost (Pour vos demandes de Passeport et Carte d'Identité) Tel : 05.62.97.22.66
- Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves :
1, Rue Saint Orens 65400 ARGELES-GAZOST Tel : 05.62.97.55.18
- CCPVG (Déchets Ménagers) : 05.62.92.27.49
- CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et Environnement)
14, Bd Claude DEBUSSY 65000 TARBES
Tel : 05.62.56.71.45 Email : caue-65@caue-mp.fr
- Service d'Aide à la Personne :

ADMR	Tel : 09.62.34.19.01
Pyrène Plus	Tel : 05.62.97.29.84
Défi Emploi	Tel : 05.62.42.27.56

DÉCHÈTERIE D'ARGELÈS-GAZOST

HORAIRES D'OUVERTURE

(à compter du 27 juillet 2020)

Accès sur présentation d'un **justificatif de domicile**
ou d'un **extrait de Kbis** (pour les professionnels)

LUNDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MARDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
MERCREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
JEUDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
VENDREDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45
SAMEDI	8h30 – 12h	13h30 – 17h45



DÉCHETS NON ACCEPTÉS

TRI SELECTIF - ORDURES MÉNAGÈRES - CADAVRES D'ANIMAUX OU DÉCHETS ANATOMIQUES D'ABATTOIRS - DÉCHETS CONTAMINÉS AUTRES QUE DASRI - ÉPAVES DE VÉHICULES - PNEUS - DÉCHETS POUVANT CONTENIR DE L'AMIANTE - BOUTEILLES DE GAZ, EXTINCTEURS, CARTOUCHES DE CHASSE ET DÉCHETS EXPLOSIFS - SOUCHES D'ARBRES DE TOUTES DIMENSIONS ET BRANCHAGE DONT LE DIAMÈTRE DÉPASSE 15CM - MATIÈRES NON REFRIGÉRIÉES DONT LA TEMPÉRATURE PEUT PROVOQUER UN INCENDIE.



1 rue Saint Orens | 65400 Argelès-Gazost

Tél : 05 62 97 55 18 courriel@ccpvg.fr

BROYEUR DE VÉGÉTAUX

→ Pour réduire les déchets et valoriser les végétaux en couverture de sol au jardin



JOURNÉE OU WEEK-END



RÉSERVATION 72H A L'AVANCE



CHÈQUE DE CAUTION

LA COUVERTURE DU SOL C'EST ...

- Moins d'arrosage
- Préserve la vie du sol
- Pas de désherbage
- Protège des différences de température

CE PRÊT EST MIS EN PLACE PAR LE SERVICE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PYRÉNÉES VALLÉES DES GAVES | Zi Les Prats à PIERREFITTE-NESTALAS - EN PARTENARIAT AVEC LE SMTD65



BROYEUR ÉLECTRIQUE
STIHL GE250
BRANCHAGE Ø 3cm
UTILISATION SIMPLE



TRI SELECTIF



Containers collectifs (ou individuel)

Il est rappelé que seuls les déchets ménagers doivent y être déposés, les autres objets type pot de peinture chaises, tables, ficelles de foin, appareils électriques, bidons d'huile, barbecue ...sont à amener à la déchèterie.

Les déchets recyclables peuvent déposés en vrac dans les bacs jaunes ou dans des sacs jaunes mais jamais dans des sacs noirs.

Merci pour votre collaboration et pour notre planète.

Réalisé par la commune d'Ouzous
le 29/12/2020

